

COMMUNE DE PRESSIGNY-LES-PINS (LOIRET)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2012

Le 29 juin 2012 (vingt neuf juin deux mille douze), à 19h00 (dix neuf heures), le Conseil Municipal de Pressigny-les-Pins (Loiret), légalement convoqué le 22 juin 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Briec NICOLAS, Maire.

Présents : Messieurs NICOLAS Briec - DEPRUN Alain - BLANCHET Eric - Mme BIZOT Valérie - Madame FROT Sylvie - Mme SCHILLING Raymonde

Absente excusée : Mr LAURENÇO Emmanuel - Mmes FEUILLAS Mireille - AMSELLEM Cécile - Mr RAIGNEAU Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme SCHILLING Raymonde

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance précédente du 13 avril 2012.

Ordre du jour :

1. Décision relative à la fusion du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du bassin du Puiseaux et du Vernisson et du Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne
2. CFA Est-Loiret : retrait et adhésion des collectivités au syndicat mixte
3. DDT : transfert de compétences relatif aux certificats d'urbanisme d'information (Cua)
4. Décision relative au projet d'aménagement de l'école
5. Décision relative à l'aménagement de l'accueil de la mairie
6. Décision relative au renouvellement du parc informatique de la mairie et de l'école
7. Décision relative à l'aménagement du Monument aux Morts de la RD 2007
8. Décision relative au classement d'une portion du chemin rural n°18 dans le domaine public de la commune
9. Questions diverses



1. Décision relative à la fusion du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du bassin du Puiseaux et du Vernisson et du Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne

Monsieur le Maire donne lecture du courrier que Madame la Sous-Préfète a adressé au Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin du Puiseaux et du Vernisson concernant la fusion du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du bassin du Puiseaux et du Vernisson et du Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne.

Madame la Sous-Préfète nous demande de bien vouloir délibérer sur le projet de fusion des deux syndicats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la fusion du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du bassin du Puiseaux et du Vernisson et du Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne.

2. CFA Est-Loiret : retrait et adhésion des collectivités au syndicat mixte

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte,
Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2012 portant modification des statuts du Syndicat Mixte pour la gestion du Centre de Formation de l'Est du Loiret,
Vu la délibération du Syndicat Mixte pour la gestion du CFA EST-LOIRET n°2012-03-05 du 21 mars 2012 approuvant le retrait et l'adhésion de collectivités au Syndicat Mixte du CFA EST-LOIRET citées ci-dessous,

- a. la demande d'adhésion des communes suivantes :
- La Selle sur le Bied (Canton de Courtenay – Population de 1007 habitants)
 - Beaumont-du-Gâtinais (Canton de Château-Landon – Population de 1186 habitants)
- b. la demande de retrait des communes suivantes :
- Guigneville (Canton de Pithiviers – Population de 526 habitants)
 - Ouzouer-sur-Trézée (Canton de Briare – Population de 1332 habitants)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le retrait et l'adhésion des collectivités au Syndicat Mixte pour la gestion du Centre de Formation d'Apprentis de l'Est du Loiret précitées.

3. DDT : transfert de compétences relatif aux certificats d'urbanisme d'information (Cua)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite au courrier du Préfet du Loiret en date du 10 mai 2011 concernant l'évolution de certaines missions en matière d'application du droit des sols, la DDT a proposé une nouvelle convention qui définit la répartition des responsabilités entre la commune et le service instructeur de la Direction Départementale des Territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la présente convention entre l'Etat et notre commune, afin de définir les modalités de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme cités ci-après : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme « art. L410-1b du code de l'urbanisme », déclarations préalables.

L'instruction des certificats d'urbanisme « article L410-1a du code de l'urbanisme » est à la charge de la commune.

DIT que cette convention prendra effet à partir du 1^{er} juin 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'Etat ainsi que tous documents s'y rattachant.

4. Décision relative au projet d'aménagement de l'école

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers se sont réunis en commission pour échanger sur le projet Ecole. Les élus ont décidé de rencontrer Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale ainsi que les enseignantes pour connaître les obligations et les besoins de chacun.

Monsieur le Maire propose de réunir à nouveau la commission « ECOLE » fin août/début septembre.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les mouvements d'effectifs de l'école nécessitent l'achat de mobilier pour la classe de CE2. Les conseillers prennent connaissance du devis de l'UGAP d'un montant de 542,79€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'Entreprise UGAP pour un montant de 542,79 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général du Loiret au titre de l'Aide aux communes à faible population, avec autorisation de préfinancement.

5. Décision relative à l'aménagement de l'accueil de la mairie

Monsieur le Maire propose aux élus de réaménager l'accueil de la mairie. Un devis a été établi par l'Entreprise Yves Ollivier pour un montant de 2.973,53€ HT et 3.556,34€ TTC concernant le réaménagement de l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'Entreprise Yves Ollivier pour un montant de 2.973,53€ HT et 3.556,34€ TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général du Loiret au titre de l'Aide aux communes à faible population, avec autorisation de préfinancement.

6. Décision de renouvellement du parc informatique de la mairie et de l'école

Monsieur le Maire informe les conseillers que le matériel informatique du secrétariat de la mairie et des enseignantes de l'école est obsolète.

Deux devis ont été établis par :

- EISN (Paris) : devis de renouvellement du parc informatique d'un montant TTC de 10.407,59 € ainsi qu'un devis de maintenance de 114,82 € TTC mensuel ;
- AIT (Montargis) : devis de renouvellement du parc informatique d'un montant TTC de 5.457,29€, un devis d'installation du matériel de 995,05€ ainsi qu'un devis de maintenance de 3125,00 €TTC annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise AIT de Montargis concernant le renouvellement du parc informatique de la mairie et de l'école d'un montant de 5.457,29€ TTC, un devis d'installation du matériel de 995,05€ ainsi qu'un devis de maintenance de 3125,00 € TTC annuel,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général du Loiret au titre de l'Aide aux communes à faible population, avec autorisation de préfinancement.

7. Décision relative à l'aménagement du Monument aux Morts de la RD 2007

Monsieur le Maire informe les conseillers que les haies autour du monument aux morts étaient grillées. Les employés communaux les ont arrachées et vont semer du gazon.

Les inscriptions du monument étant effacées, Monsieur le Maire propose d'apposer une plaque commémorative.

Trois devis ont été établis :

- Pompes Funèbres CHASSEIGNAUX : 1.497,00 €
- Pompes Funèbres ROC ECLERC : 2.320,00 €
- Pompes Funèbres DEPEE : 1.363,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le devis des Pompes Funèbres DEPEE pour un montant de 1.713,64 €

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général du Loiret au titre de l'Aide aux Communes à faible population, avec autorisation de préfinancement.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention à l'association « Le Souvenir Français ».

8. Décision relative au classement d'une portion du chemin rural n°18 dit « de la Pouilleterie » dans le domaine public de la commune

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un carrefour-giratoire sur la RD 2007, au croisement avec la route d'Ouzouer-des-Champs, Monsieur le Maire rappelle que :

- la cession d'un chemin rural obéit aux dispositions de l'article L 161-10 du Code Rural, particulièrement contraignant dans la mesure où il impose l'ouverture d'une enquête publique après constatation de la désaffectation du chemin ;

- le Département a l'occasion d'acquérir des portions de chemin rural classées dans le domaine public des communes, par le seul moyen de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (sans déclassement préalable) ;

Ceci nécessite néanmoins une décision de classement de la portion de chemin rural dans le domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de classer une portion de 63 m² du chemin rural n°18 dans le domaine public de la commune.

9. Questions diverses

Communauté de Communes : Monsieur le Maire présente aux conseillers les rapports d'activités 2011 du SPANC et de la Communauté de Communes.

Transport scolaire : Les élus déplorent l'absence de surveillance dans les bus, plusieurs cas d'enfants régulièrement victimes de l'attitude déplacée voire agressive de certains élèves. Monsieur le Maire va adresser un courrier à la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny ainsi qu'au Conseil Général du Loiret pour solliciter une surveillance dans les bus et des sanctions plus sévères.

Charrue : Monsieur le Maire informe les élus de l'achat d'une charrue d'un montant de 598,00 € pour réaliser des aménagements paysagers.

Voirie : Les travaux ont été réalisés rue des Jardinets et rue des Terres Fortes par l'Entreprise Vauvelle.

La Valette : Monsieur le Maire rappelle que les habitants de Pressigny-les-Pins ont été invités par le Groupe ACI à la remise officielle des clés du Domaine de La Valette le

mercredi 27 juin 2012. Les invitations étant envoyées par le propriétaire en fonction de l'annuaire téléphonique, quelques habitants n'ont pas reçu cette invitation.

Salle polyvalente : Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission de sécurité a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la salle Petillaurent.

Travaux : Monsieur DEPRUN demande à réunir la commission travaux courant septembre.

La séance est levée à 21h30.

